



BACK TO GRAND-BO

By CERTIKA et LE GRAND-BORNAND

LE GRAND
BORNAND

— STATION VILLAGE —

2^{ème} ÉDITION

RÈGLEMENT 2016

1. PRINCIPE

Faire la plus grande distance en triangle en décollant du Grand-Bornand et en revenant s'y poser.

2. LES DATES

L'événement se déroule du 1^{er} au 10 juillet 2016.

Chaque pilote choisit la ou les journées où il veut voler. Les vols pris en compte pour le classement doivent obligatoirement avoir été réalisés entre le 1^{er} et le 10 juillet 2016.

3. CATEGORIES

3 catégories en fonction de l'allongement de la voile utilisée pendant la compétition :

- Catégorie Elite pour les voiles de plus de 7 d'allongement,
- Catégorie Performance pour les voiles avec un allongement compris entre 5,7 et 7,
- Catégorie Standard pour les voiles avec un allongement inférieur à 5,7.
- Catégorie TEAM : chaque team est composé de 3 pilotes appartenant aux catégories Performance ou Standard. Les pilotes inscrits en catégorie performance ne concourent que pour le classement individuel. Les pilotes en catégorie Performance ou Standard peuvent concourir à la fois individuellement et en team.

4. CLASSEMENT

Le classement se fera sur le cumul des 2 meilleurs vols par pilote. Pour le classement par Team, les 2 meilleurs vols des 3 pilotes seront pris en compte.

5. KILOMETRE VERTICAL

Le samedi 9 juillet au matin sera organisé un kilomètre vertical. Le principe : course de vitesse avec départ du pied du télécabine du Rosay, montée à pied au décollage du Lachat et atterrissage au village. Un point de contournement à définir selon les conditions sera imposé en vol, nécessitant l'utilisation d'une voile de 7 de finesse minimum.

La participation au kilomètre vertical peut se faire en plus de la participation aux vols de distance, mais il est également possible de participer uniquement au kilomètre vertical.

4. PRIX

2000 euros de prize money seront répartis dans la catégorie Elite.

Les catégories Performance et Standard et Team, ainsi que le kilomètre vertical seront récompensées par des lots.

	1 ^{er}	2 ^{ème}	1 ^{ère} femme
Catégorie Elite	750 € *	500 € *	750 € *
Catégorie Performance			
Catégorie Standard			
Kilomètre vertical			

* montant brut avant déduction à la source de la taxe de 15,5% sur les primes de compétition.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre titulaire d'une responsabilité civile aérienne,
- Etre titulaire d'une licence FFVL ou pour les pilotes étrangers d'une carte IPPI 5
- Il est recommandé d'avoir une assurance individuelle, les participants ne bénéficiant d'aucune assurance complémentaire de la part de l'organisation en dehors de leur couverture individuelle,
- Etre âgé de 18 ans ou plus.

6. MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription est à réaliser sur le site web www.backtograndbo.com. Elle ne sera validée qu'après réception de tous les documents demandés accompagnés du règlement.

Modalités de remboursement : aucun remboursement ne sera effectué après le 10 juin 2016, sauf pour raison médicale justifiée.

L'inscription est au tarif de 45 € pour les inscriptions effectuées avant le 15 juin 2016 minuit. Au-delà de cette date, une majoration de 15 € sera à régler portant le montant total de l'inscription à 60 €. Le règlement est à effectuer par chèque à l'ordre des Ailes du Grand-Bornand.

Les frais d'inscription comprennent une carte de 5 remontées pour accéder au décollage du Lachat, valable jusqu'à la fin de l'été 2016.

PIÈCES À FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION :

- Attestation de responsabilité civile aérienne,
- copie de la licence FFVL ou attestation niveau IPPI 5,
- règlement à l'ordre des Ailes du Grand-Bornand.

7. DROITS À L'IMAGE

Chaque pilote autorise l'Office de Tourisme et Certika à utiliser son image et ses productions photos et vidéos pour articles ou reportages.

8. SÉCURITÉ

Chaque pilote est responsable de sa propre sécurité tout au long de la compétition.

Le pilote doit voler dans des conditions aérologiques adaptées à son niveau de pilotage. Il est responsable de ses choix, que ce soit de sa décision de décoller ou de ses choix de parcours.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler une journée pendant la durée de la compétition s'ils estiment que les conditions météo ne remplissent pas les critères nécessaires à un vol en sécurité (vent fort, front d'orage...). Toute trace GPS enregistrée ce jour-là ne sera pas validée.

9. DOPAGE

Toute forme de dopage est formellement interdite.

10. REMISE DES PRIX

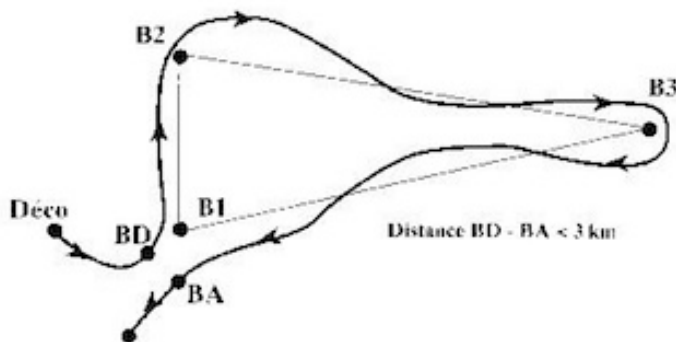
La remise des prix aura lieu lors de la soirée de clôture organisée au Grand-Bornand le soir du Samedi 9 juillet 2016.

11. RÈGLES DE VOL

11.1 le principe

- Le décollage doit se faire depuis le site du Lachat au Grand-Bornand,
- L'atterrissage est prévu au terrain des Potets, site d'atterrissage situé dans la vallée du Bouchet. Voir le site des Ailes du Grand-Bornand pour plus de détails,
- Le vol est effectué du décollage à l'atterrissage sans pause autorisée.
- Dans le cas d'une inscription pendant la durée de la compétition, un vol effectué avant l'inscription du pilote ne sera pas pris en compte. Le pilote doit avoir fourni tous les justificatifs et réglé les frais d'inscription avant le jour du vol déclaré.

- Décollage :



Le premier point de la trace est obligatoirement situé dans un rayon de 800 m autour du point de décollage du Lachat dont les coordonnées de référence sont :

Latitude : 45.9587	Longitude : 6.47655	Altitude : 2060 m
--------------------	---------------------	-------------------

- Atterrissage :

Le dernier point du vol est obligatoirement dans un rayon de 200 m autour du point d'atterrissage du terrain des Potets dont les coordonnées de référence sont :

Latitude : 45.93572	Longitude : 6.46143	Altitude : 1020 m
---------------------	---------------------	-------------------

- Envoi des traces :

Les traces sont envoyées au comité d'organisation par mail à l'adresse contact@backtograndbo.com.

Les traces doivent être envoyées AU MAXIMUM 24 h APRES LE VOL.

- Type de vol :

Il n'y a qu'un seul type de vol pris en compte : le triangle plat. Le circuit est défini par 3 balises de contournement : points B1, B2 et B3. La distance retenue est celle des trois branches B1 – B2 – B3. Un aller Retour est comptabilisé comme un triangle plat. Chaque kilomètre compte pour un point, la précision de mesure est de 100 mètres.

Score total :

Tous les vols validés dans les conditions définies ci dessus seront pris en compte et les points des deux meilleurs vols seront cumulés pour calculer le score total du pilote. Le classement définitif sera établi sur la base de ce score total.

L'enregistrement du vol se fait exclusivement à l'aide d'un GPS seul ou d'un GPS combiné à un instrument de vol. La trace est demandée avec au minimum 1 point par minute. Toutefois, dans le cas d'un problème de piles, il pourra être toléré un trou de 5 mn dans la trace sous réserve que cela n'engage pas d'ambiguïté quant au déroulement du vol et au respect des zones aériennes. Pour valider le respect des zones aériennes, l'altitude prise en compte dans la trace est l'altitude calculée par le GPS. La référence au niveau QNH n'est pas opposable.

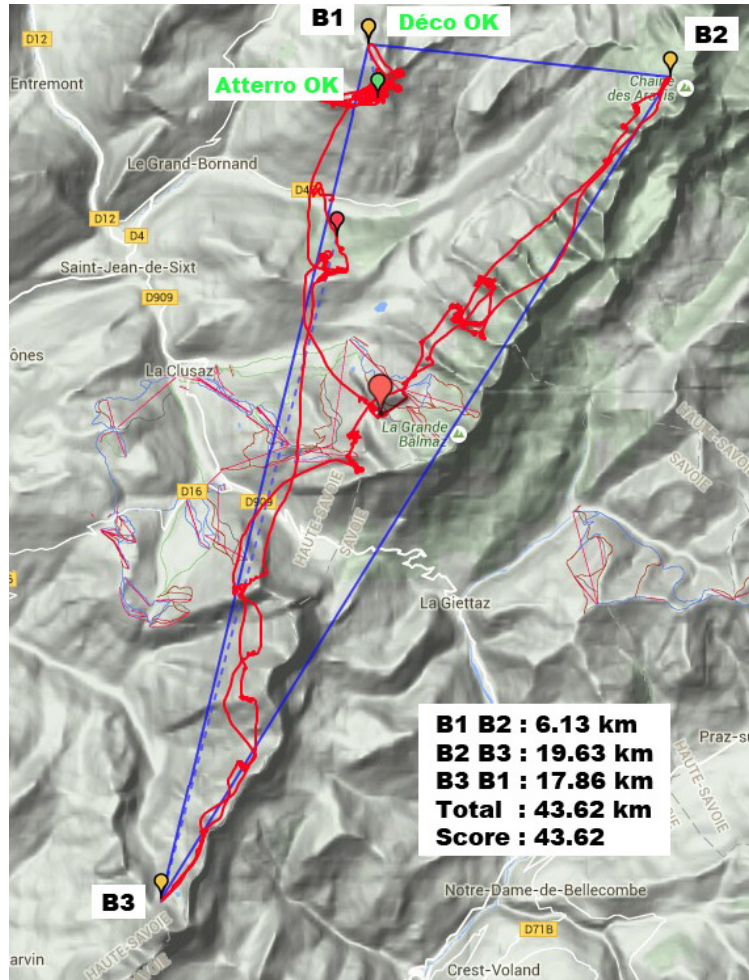
Vérifiez les paramètres de votre GPS : date correcte, nom pilote et aile utilisée correctement saisies.

Le fichier de la trace doit être exclusivement au format IGC ou GPX. Si votre GPS offre plusieurs formats d'enregistrement, optez pour le format IGC.

Le fichier ainsi généré est transmis au comité d'organisation uniquement par téléchargement sur le serveur backtograndbo.com. L'évaluation du vol est effectuée par le logiciel du serveur backtograndbo.com. Afin d'être comptabilisé, un vol doit être enregistré par le pilote sur le serveur backtograndbo.com via internet via l'espace compétiteurs au plus tard 24 heures après avoir été effectué. Les vols enregistrés après le délai fixé ou qui contiennent des données volontairement erronées ne sont pas évalués.

Seules seront validées les traces dont :

- le premier point en vol est situé dans un rayon de 800 m autour du point de décollage du Lachat dont les coordonnées de référence sont 45.9587, 6.47655. Pensez à allumer le GPS pendant que vous vous préparez.
- Le point d'atterrissage du vol est obligatoirement dans un rayon de 200 m autour point central du terrain d'atterrissage des Potets dont les coordonnées de référence sont 45.93572, 6.46143. Pour les GPS qui n'arrêtent pas automatiquement l'enregistrement lors de l'atterrissage, pensez à couper le GPS après avoir posé.



www.backtograndbo.com

PARTAGEZ VOTRE EXPÉRIENCE BACK TO GRAND-BO



backtograndbo



#backtograndbo

ATTENTION : une trace non validée n'est pas stockée sur le serveur. Il appartient au pilote d'en adresser une copie au comité d'organisation s'il juge infondé le rejet de la trace.

Le score affiché pour le pilote est son meilleur score. Toutes les traces valides d'un pilote sont stockées sur le serveur mais seul le meilleur score est pris en compte pour le classement.

Chaque pilote peut télécharger autant de traces GPS qu'il le souhaite durant la durée de la compétition.

1.2 Matériel de vol

Quels que soient la catégorie et l'allongement de la voile utilisée, celle-ci doit être homologuée.

Le parachute de secours est obligatoire.

Les pilotes volent avec la voile sous laquelle ils volent habituellement, par respect pour l'équité entre tous.

1.3 Livetracking

Un système de livetracking via Airtribune sera disponible pour tous les pilotes détenteurs d'un téléphone Android ou Iphone. Il est fortement recommandé d'utiliser ce livetracking, pour la sécurité de tous et pour permettre l'interactivité de la compétition.

1.4 Détermination de la catégorie

Lors de l'inscription, le pilote précise la voile qu'il va utiliser. La voile sélectionnée détermine la catégorie dans laquelle le pilote participe.

Il n'est pas possible de déclarer des vols dans plusieurs catégories. Les pilotes pourront modifier leur catégorie sur le site

www.backtograndbo.com jusqu'au 25 juin 2016 à minuit. A partir du 26 juin la catégorie sélectionnée sera définitive.

Sauf dérogation spéciale accordée par le comité d'organisation le pilote ne pourra pas changer de voile pendant la durée de la compétition.

1.5 Respect des règles et pénalités

La violation d'une zone aérienne contrôlée ou toute zone interdite au vol entraînera la disqualification.

Le pilote s'engage à respecter les règles de vol à vue s'appliquant au parapente selon la réglementation française (vol dans les nuages interdit...). Le non-respect de ces règles entraînera des sanctions pouvant aller de la pénalité jusqu'à la disqualification.

Le pilote s'engage à respecter la catégorie dans laquelle il déclare son vol et à voler avec une voile disposant d'un allongement correspondant à cette catégorie. Toute triche entraînera une disqualification.

1.6 Respect des agriculteurs

Merci de respecter les agriculteurs et de vous poser uniquement sur les atterrissages officiels. Vous avez la possibilité d'atterrir au village, mais à éviter absolument dès que la brise se lève ou en cas de vent de nord car l'atterrissage devient turbulent et dangereux. L'atterrissage officiel de Back to Grand-Bo est celui des Potets dans la vallée du Bouchet.

